



**Projet d'appui à la gestion des finances publiques
et à la mobilisation des ressources domestiques en Algérie (PAGFAL)**

Termes de référence pour le recrutement d'un consultant, un cabinet ou organisme de formation spécialisé dans la comptabilité des banques chargé de renforcer les capacités des vérificateurs et cadres de la DGI

Termes de références n°	S.A.4.1.2.1.2
Activité(s) concernée(s)	S.A.4.1.2.1.2 Appuyer le renforcement des capacités des acteurs de la gestion et du contrôle fiscal des entreprises du secteur des banques
Bénéficiaire(s)	Ministère des Finances ; Direction Générale des Impôts
Lieu (peut être sujet à modification)	Alger
Période de mise en œuvre de la mission (peut être sujet à modification)	Avril 2026 – octobre 2026
Nombre maximum de J/H	12 jours
Type d'expertise	Prestataire, consultant, expert, formateur ou cabinet de formation en comptabilité et fiscalité des banques et des établissements de crédit



Projet financé par
l'Union européenne



Mis en œuvre par
Expertise France



Ministère des Finances

Table des matières.....	2
I. Introduction	4
A. Présentation du projet d'appui à la gestion des finances publiques en Algérie.....	4
B. Présentation de la Direction Générale des impôts (DGI)	5
1. Les missions de la DGI	5
2. L'organisation de la DGI.....	6
II. Objectif de la mission	6
III. Contenu des ateliers.....	7
Présentation du secteur bancaire et des établissements de crédit	7
La comptabilisation des opérations courantes.....	7
La comptabilisation des opérations de dépôts / prêts classiques / autres opérations	7
La comptabilisation des prêts et concours au coût amorti	7
La comptabilisation des titres de placement, d'investissement, de transactions, de portefeuille, des titres détenus à long terme (ATDLT), les titres de participations ou parts dans des entreprises liées	7
La comptabilisation des produits de la finance islamique et des opérations de la bancassurance	7
La tenue d'une comptabilité multidevise.....	7
La comptabilisation des actifs et passifs financiers	7
La comptabilisation des produits dérivés.....	8
La comptabilisation des dépréciations des actifs financiers	8
Modalités pratiques d'application des normes IFRS et IAS : objectif, champ d'application, impact, contexte réglementaire, éléments fondamentaux, traitement comptable, problématiques fiscales, exemples concrets et chiffrés d'application	8
Présentation des reportings réglementaires et prudentiels et des états financiers	8
Approche d'analyse des risques comptables et cadre des opérations à vérifier en comptabilité	8
IV. Informations générales de la mission.....	8
A. Profil recherché.....	8
B. Données et organisation de la mission	9
C. Public cible.....	9
V. Résultats attendus.....	9
VI. Approche méthodique	9
A. Activités prévues.....	9
B. Moyens pédagogiques	9

VII. Livrables attendus	10
VIII. Calendrier d'exécution	10
IX. Expérience, qualification et compétences requises	10
A. Expériences	10
B. Qualification et compétences requises	10

I. Introduction

A. Présentation du projet d'appui à la gestion des finances publiques en Algérie

Les présents termes de référence s'inscrivent dans le cadre de la composante 4 « fiscalité » du projet d'appui à la Gestion des Finances Publiques et à la mobilisation des ressources domestiques en Algérie (PAGFAL).

Le PAGFAL est un projet financé par la Délégation de l'Union Européenne en Algérie dans le cadre du contrat NDICI-GEO-NEAR/2022/440-691(PC-23464) du 23 février 2023 et mis en œuvre par Expertise France.

Il vise à accompagner les autorités algériennes dans la conduite de la réforme des finances publiques dont la stratégie est définie dans le plan d'action du Gouvernement à travers une gouvernance renouvelée pour plus de performance et de transparence qui se traduit par les objectifs suivants au titre de la gestion des finances publiques :

- Gestion budgétaire : la mise en œuvre du cadre réglementaire et des guides pratiques opérationnels précisant les modalités de déclinaison des principes de la pluri-annualité ainsi que la modernisation des modèles de prévision dans une optique de rationalisation de la dépense publique ;
- Système d'information : le déploiement progressif du système cible qui devra être opérationnel afin d'accompagner la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de Finances (LOLF) ;
- Comptabilité de l'État : la mise en œuvre du nouveau plan comptable de l'État et le passage de la comptabilité de droits et obligations constatés dans le cadre de la réforme du Trésor et de la comptabilité publique ;
- Gestion fiscale, s'appuyant sur trois axes :
 - La promotion du civisme fiscal et l'amélioration du climat des affaires, l'amélioration des capacités de mobilisation des ressources et la recherche de l'information fiscale ;
 - La répartition équitable de la charge fiscale entre les agents économiques (ménages et opérateurs économiques) pour assurer une redistribution juste de la richesse nationale dans l'effort de développement économique et social ;
 - Le parachèvement du processus de dématérialisation de l'administration fiscale et la généralisation du déploiement du Système d'information « Jibaya'tic ».

Les activités programmées dans le cadre du PAGFAL s'inscrivent dans le cadre de ces objectifs, opérationnalisant ainsi la mise en œuvre de la LOLF et l'appui à la mobilisation des ressources intérieures et à la modernisation de l'administration fiscale.

La LOLF lance les bases d'une budgétisation réalisée sur la définition d'objectifs de politiques publiques et d'un pilotage de la gestion visant l'atteinte de ces objectifs. Ce passage d'une logique de moyens vers une logique de résultats constitue plus qu'une simple réforme des finances publiques et dépasse la seule mise en œuvre de mesures techniques en impliquant un changement profond de la culture administrative.

Aussi, le projet PAGFAL vise à contribuer à faire du budget de l'État un outil plus efficace, transparent et performant au service des politiques publiques nécessaires au développement économique et à une

redistribution juste de la richesse nationale en améliorant la discipline budgétaire, l'allocation optimale des ressources publiques et l'efficacité des services fournis par l'État.

Pour atteindre cet objectif général, quatre objectifs spécifiques ont été identifiés et feront l'objet d'activités mises en œuvre par Expertise France.

Il s'agit des objectifs suivants :

- L'amélioration des capacités du ministère des finances (composante 1) ;
- L'amélioration de la qualité de la dépense (composante 2) ;
- La tenue de la comptabilité générale en droits et obligations constatés et l'amélioration du reporting (composante 3) ;
- Le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures (composante 4).

Le PAGFAL bénéficie aux principales structures impliquées dans la réforme des finances publiques à savoir :

- La Direction Générale du Budget (DGB) ;
- La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité (DGTC) ;
- La Direction Générale de la Numérisation, de la Digitalisation, et des Systèmes d'Information économiques (DGNSIE) ;
- La Direction Générale des Impôts (DGI).

Le projet appuie également des bénéficiaires dits secondaires au sein des ministères, institutions publiques, organismes publics et wilayas.

B. Présentation de la Direction Générale des impôts (DGI)

L'organisation et les missions de la Direction Générale des Impôts (DGI) sont définies par l'article 5 du décret exécutif n° 21-252 du 6 juin 2021 modifié et complété par le décret exécutif n°24-150 du 30 avril 2024.

1. Les missions de la DGI

Au titre de ses principales missions, la DGI est chargée :

- De veiller à l'étude, à la proposition et à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires ;
- D'assurer la mise en œuvre des mesures nécessaires pour l'établissement de l'assiette, la liquidation et le recouvrement des impôts, droits et taxes fiscales, ainsi que la perception des taxes parafiscales et autres produits ;
- De définir et de simplifier les procédures fiscales relatives à la gestion de l'assiette, du contrôle, du recouvrement et du contentieux de l'impôt ;
- D'élaborer les programmes stratégiques de modernisation et de s'assurer de leur mise en œuvre ;
- De développer et de déployer le système d'information et de mettre en place les interfaces et les outils de communication ;
- D'assurer la maîtrise d'ouvrages des référentiels en matière des technologies d'information et de communication ;

- De veiller à la préparation et à la négociation des conventions fiscales internationales et des accords internationaux comportant des dispositions fiscales ;
- De mettre en œuvre les mesures nécessaires de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
- De veiller à la prise en charge du contentieux administratif et judiciaire relatif aux impôts, droits et taxes de toute nature ;
- De mettre en place les instruments d'analyse et de contrôle de gestion de la performance des services fiscaux ;
- De veiller à l'amélioration des relations des services fiscaux avec les contribuables.

2. L'organisation de la DGI

Pour assurer ses missions, la DGI s'appuie sur :

- Une administration centrale qui exerce des fonctions de pilotage, de coordination, d'animation, d'expertise et de soutien pour l'ensemble des structures ;
- Des services déconcentrés répartis sur tout le territoire. Ces services ont une compétence nationale, régionale ou locale.

Les services centraux sont composés de trois divisions :

- La Division de la législation et de la réglementation fiscales et des affaires juridiques ;
- La Division de la gestion du recouvrement et de la modernisation des processus métiers ;
- La Division du contrôle et des enquêtes fiscales.

Elle comprend, également, quatre directions d'appui et de soutien :

- La Direction des systèmes d'information ;
- La Direction du personnel et de la formation ;
- La Direction des moyens, des infrastructures et des opérations budgétaires ;
- La direction de la communication.

La DGI dispose aussi d'une inspection générale de services fiscaux et la Directrice Générale est assistée par quatre Directeurs d'études.

II. Objectif de la mission

L'objectif de cette mission est de recruter un prestataire, consultant, cabinet ou organisme de formation spécialisé dans la comptabilité et la fiscalité du secteur des banques et des établissements de crédit pour fournir, dans le cadre d'ateliers dédiés à des thématiques spécifiques, aux participants les connaissances et compétences de la réglementation algérienne applicable à ce secteur, de présenter les opérations comptables, les normes IFRS et IAS applicables et de contribuer à l'appropriation de ces spécificités par les parties prenantes de la DGI.

III. Contenu des ateliers

Le prestataire devra aborder les thématiques suivantes :

Présentation du secteur bancaire et des établissements de crédit

- Rôle et fonction des banques et des établissements de crédits
- Les activités du secteur des banques et des établissements de crédit
- L'impact économique
- Le cadre réglementaire
- La régulation bancaire des établissements et rôle éventuel de l'ACPR
- La régulation des marchés financiers et rôle éventuel de l'AMF

La comptabilisation des opérations courantes

La comptabilisation des opérations de dépôts / prêts classiques / autres opérations

- Fonctionnement des comptes comptables des banques et des établissements financiers
- Remise au guichet, réception d'un virement, émission d'un chèque
- Les bons de caisse, d'épargne
- Les opérations de crédit
- Émission d'un emprunt obligataire, octroi d'un prêt, remboursement d'une mensualité avec solde débiteur
- Cas pratiques : comptabiliser divers événements de dépôts ou prêts classiques et en présenter l'effet sur les états financiers correspondants

La comptabilisation des prêts et concours au coût amorti

- Principe de présentation du coût amorti et les éléments intégrables
- Approches théorique et pratique du TIE (taux d'intérêt effectif)
- Cas pratique : calculer le taux de rendement interne de flux de trésorerie, comptabiliser les événements de gestion

La comptabilisation des titres de placement, d'investissement, de transactions, de portefeuille, des titres détenus à long terme (ATDLT), les titres de participations ou parts dans des entreprises liées

- Cas pratiques : pour chaque catégorie de titres, comptabiliser l'acquisition, les revenus et les dépréciations

La comptabilisation des produits de la finance islamique et des opérations de la bancassurance

La tenue d'une comptabilité multidevise

- Notion de position de change, de position de trésorerie
- Fonctionnement type d'une gestion comptable multidevises
- Points normatifs comptables et d'audits comptables particuliers

La comptabilisation des actifs et passifs financiers

- Les critères de classification et d'évaluation des actifs financiers
- Règle générale de valorisation des passifs financiers
- Illustrations sur les actifs financiers : coût amorti, juste valeur par OCI recyclable, juste valeur Résultat, juste valeur par OCI non recyclable

- Cas particulier des passifs comptabilisés en juste valeur
- Cas pratique : présenter les états financiers pour un actif financier selon différentes méthodes d'évaluation

La comptabilisation des produits dérivés

- La comptabilisation par défaut et les traitements dérogatoires selon les stratégies de couverture
- Le risque de taux et les stratégies de Cash-Flow Hedge (CFH) / Fair Value Hedge (FVH)
- Cas pratique : présenter les dérivés de couverture et d'éléments couverts selon les stratégies CFH et FVH

La comptabilisation des dépréciations des actifs financiers

- Le modèle de dépréciation selon les pertes attendues
- Cas pratique : déterminer le taux et le montant des pertes attendues, comptabilisation

Modalités pratiques d'application des normes IFRS et IAS : objectif, champ d'application, impact, contexte réglementaire, éléments fondamentaux, traitement comptable, problématiques fiscales, exemples concrets et chiffrés d'application

- IFRS 9 « instruments financiers »
- IFRS 7 « information à fournir sur les instruments financiers »
- IAS 32 « présentation des instruments financiers »
- IFRS 16 « contrats de location »
- IFRS 13 « évaluation de la juste valeur »
- IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels »
- IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients »
- IFRS 17 « Contrats d'assurance »
- IAS 12 « impôt sur le résultat »
- IAS 1 « présentation des états financiers »

Présentation des reportings réglementaires et prudentiels et des états financiers

Approche d'analyse des risques comptables et cadre des opérations à vérifier en comptabilité

IV. Informations générales de la mission

A. Profil recherché

- Prestataire ou consultant individuel : Prestataire, consultant ou expert en comptabilité et fiscalité bancaire avec une expérience avérée dans la formation et le conseil ;
- Cabinet ou organisme de formation : Équipe de formateurs spécialisés en comptabilité et fiscalité des banques, avec des références solides dans le secteur.

B. Données et organisation de la mission

Données et organisation de la mission

	Appuyer le renforcement des capacités des vérificateurs et des cadres de la DGI dans la fiscalité du secteur des banques
N° activité programme PAGFAL	S.A.4.1.2.1.2
Bénéficiaires	Direction du contrôle fiscal, direction des grandes entreprises, administration centrale
Date de l'activité	Avril 2026 – Octobre 2026
Nombre de J/H	12 J/H dont 2 jours de préparation et 10 jours d'animation de la formation
Type d'expertise	Conception des thématiques présentées en ateliers et animation de cinq journées d'ateliers
Nature des prestations	Expertise privée
Nombre de bénéficiaires	40 bénéficiaires en 2 sessions de formation de 5 jours : chaque session est prévue pour 20 personnes
Lieu	Alger

C. Public cible

- Vérificateurs ;
- Cadres de la direction des grandes entreprises ;
- Cadres de l'administration centrale.

V. Résultats attendus

Les résultats attendus :

1. Les participants disposent du support de présentation des thématiques abordées dans les ateliers ;
2. Les participants ont acquis les connaissances du secteur des banques et des établissements de crédit de la réglementation, des enjeux, des opérations comptables courantes et complexes, des normes IFRS et IAS spécifiques à ce secteur d'activité ;
3. Les participants disposent d'une méthodologie d'analyse des risques comptables ;
4. Le prestataire ou consultant individuel devra être en mesure de présenter les traitements comptables selon le référentiel national algérien, lorsqu'il existe des différences entre ce dernier et les normes IAS/IFRS. Ce point permettra de prendre connaissance des éventuelles différences entre le Système comptable Financier et les normes comptables internationales, en matière de comptabilité des banques et des assurances.

VI. Approche méthodique

A. Activités prévues

La mission comporte les activités suivantes : conception du module de formation, animation de la formation théorique et pratique, échanges d'expérience.

B. Moyens pédagogiques

Le dispositif de formation doit permettre :

- Les échanges et la participation des stagiaires ;
- L'acquisition des compétences par des illustrations et des cas pratiques à l'issue de chaque partie pour assurer une approche opérationnelle.

VII. Livrables attendus

Le prestataire devra remettre les livrables suivants :

- Supports de présentation des thématiques des ateliers (présentations, études de cas, exercices pratiques, canevas des opérations à vérifier) ;
- Approche méthodologique d'analyse des risques comptables.

Le livrable sera remis par le consultant ou le cabinet de formation à l'expert résident de la composante « fiscalité », à la direction du contrôle fiscal et à la cheffe du projet PAGFAL.

VIII. Calendrier d'exécution

Le démarrage de la mission débutera dès la première réunion après la signature du contrat et s'achèvera au plus tard en octobre 2026.

IX. Expérience, qualification et compétences requises

A. Expériences

- Justifier d'au moins cinq (5) années d'expérience dans la formation professionnelle de la comptabilité et de la fiscalité du secteur bancaire.

B. Qualification et compétences requises

- Diplôme universitaire en fiscalité, droit, économie ou domaine connexe ;
- Expérience professionnelle significative en fiscalité du secteur des banques ;
- Compétences pédagogiques et expérience en animation de formations ;
- Connaissance approfondie de la comptabilité bancaire, des normes IFRS et des états financiers ;
- Capacité à élaborer des supports de formation adaptés et à fournir des exemples concrets.